
DÉCISIONS de la 8^e Assemblée des personnes déléguées
de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal
tenue le mardi 10 mars 2015 à 13 h 30

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 08.01** Que l'ordre du jour suivant soit adopté tel que présenté:
1. Mot de bienvenue
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Adoption d'un procès-verbal
 4. Présentation des nouvelles personnes déléguées
 5. Motions d'amendements aux statuts
 6. Recherche *Les syndicats nuisent-ils au Québec?* (Heure fixe 15h)
 7. Négociation nationale / Suivi
 8. Sujets divers

ADOPTION D'UN PROCÈS-VERBAL

- 08.02** Que le procès-verbal de la 7^e Assemblée des personnes déléguées, tenue le 10 février 2015, soit adopté, sous réserve de modifications à faire parvenir à l'Alliance avant le 13 mars 2015, auquel cas il sera soumis à nouveau à l'Assemblée pour adoption finale.

MOTIONS D'AMENDEMENTS AUX STATUTS

- 08.03** Que les règles de fonctionnement de l'Assemblée des personnes déléguées soient suspendues afin d'ouvrir un nouveau comité d'annonce de propositions, afin de proposer une remise à date fixe du dossier à la prochaine APD.
- 08.04** Que le dossier « Motions d'amendements aux statuts » soit remis à date fixe à l'Assemblée des personnes déléguées du 14 avril 2015.

NÉGOCIATION NATIONALE / SUIVI

- 08.05** Que les règles de l'Assemblée soient suspendues afin de permettre une prolongation du temps alloué à la rencontre pour entendre les interventions restantes sur ce point.